

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Formation de guide touristique (convention)

CODE DE L'U.E. (2): 74 23 20 U21 Z1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 707
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **30 juin 2016**

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

- 1. Finalités de l'unité d'enseignement :** reprises en annexe n°1 (1 page) (1)
- 2. Capacités préalables requises :** reprises en annexe n°2 (1 page) (1)
- 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :**

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

- 4. Acquis d'apprentissages :** repris en annexe n°3 (1 page) (1)
- 5. Programme :**
- 5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (3 pages) (1)
- 5.2. Chargé de cours
- 6. Constitution des groupes ou regroupement :** repris en annexe n°5 (1 page) (1)
- 7. Chargé(s) de cours :** repris en annexe n°6 (1 page) (1)
- 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Histoire et histoire de l'art appliquées au tourisme	CT	B	60	
Géographie touristique appliquée au tourisme	CT	B	16	
Méthodologie spéciale : techniques d'accueil	CT	F	16	
Méthodologie spéciale : techniques de guidage	CT	F	52	
<u>Part d'autonomie</u>		P	36	
Total des périodes			180	

- 9. Tableau de concordance** (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 07 septembre 2016.....Signature :

Instructions :

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 1

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences de base de guide touristique pour l'accompagnement de personnes ou de groupes lors de circuits touristiques ou de visites du patrimoine culturel matériel et immatériel local.

Plus précisément il sera capable :

- ◆ de développer ses connaissances dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la géographie ;
- ◆ d'analyser et de commenter une œuvre d'art ou un objet du patrimoine matériel ou immatériel ;
- ◆ de réaliser une recherche documentaire sur un sujet et de préparer un itinéraire de visites ;
- ◆ d'assurer l'accueil de personnes ou de groupes ;
- ◆ d'assurer un guidage en présentant les informations et les explications de manière claire et vivante.

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En français :

- ◆ Comprendre un texte écrit (plus ou moins 30 lignes) dans un langage usuel en réalisant une synthèse écrite ;
- ◆ Emettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos d'un texte.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une situation de guidage, choisie par le chargé de cours, d'un ou de plusieurs biens appartenant au patrimoine culturel matériel local (site historique ou archéologique, monument historique, ensemble architectural, musée, petit patrimoine), en utilisant les cartes adéquates, en suivant les consignes données par le chargé de cours :

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur le sujet en utilisant si nécessaire les technologies de l'information et de la communication et en sélectionnant les informations pertinentes ;
- ◆ de caractériser le contexte historique et culturel du patrimoine considéré ;
- ◆ de décrire les aspects géographiques du lieu patrimonial considéré ;
- ◆ de préparer un itinéraire de visite ;
- ◆ de décrire les conditions d'un bon accueil d'un public déterminé par le chargé de cours ;
- ◆ de réaliser le guidage :
 - en situant le contexte géographique et historique du bien patrimonial ;
 - en décrivant le bien et en montrant l'intérêt ;
 - en s'exprimant de manière claire, structurée et en utilisant la terminologie adéquate ;
 - en s'adaptant au public déterminé ;
 - en respectant le temps imparti ;
- ◆ d'évaluer sa prestation et de proposer des améliorations.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur de la recherche documentaire,
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable,

*pour une ville ou une région déterminée,
au travers de documents, de recherche documentaire ou de visites,*

4.1. Histoire et histoire de l'art appliquées au tourisme

- ◆ d'identifier les différentes périodes de l'histoire et de situer sur une ligne de temps les dates-clés de l'histoire nationale, régionale et locale ;
- ◆ de caractériser l'évolution de la ville ou de la région depuis les origines jusqu'à nos jours ;
- ◆ de situer chronologiquement les principales étapes de l'histoire de l'art en Belgique ;
- ◆ de caractériser les grands courants artistiques et culturels qui ont marqué particulièrement la ville et la région ;
- ◆ d'identifier quelques grands personnages de la ville ou de la région, d'en dresser une courte biographie et de les resituer dans leur historique ;
- ◆ d'identifier les sites archéologiques les plus marquants et de les resituer dans leur contexte politique, économique, social ou culturel ;
- ◆ de décrire les principaux édifices et musées de la ville ou de la région ;
- ◆ de s'initier aux méthodes d'analyse d'œuvres d'art (peinture, sculpture et architecture) ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les éléments remarquables du patrimoine matériel et immatériel local (patrimoine folklorique, industriel, artisanal, culinaire, dialectal....) ;
- ◆ d'identifier de grands événements d'une région (festivals, marches, fêtes religieuses...)

4.3. Géographie touristique appliquée au tourisme

- ◆ de décrire la ville ou la région dans ses aspects géographiques (localisation, site, paysage, climat...) et économiques ;
- ◆ de mettre en évidence la dynamique territoriale (interactions entre les facteurs naturels, sociaux, économiques) qui est à l'origine de la ville comme réalité complexe ;
- ◆ de lire et d'exploiter différents types de cartes (thématiques, topographiques, routières, plans de ville.....) à des fins touristiques ;

Formation de guide touristique (convention)

4.4. Méthodologie spéciale : techniques d'accueil

au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles d'accueil de groupes, dans le cadre d'organisations de circuits touristiques ou de visites du patrimoine matériel local (sites, monuments historiques, musées,...),

- ◆ de décrire et caractériser ces situations et leur contexte ;
- ◆ d'identifier et de décrire le public accueilli (nationalité, âge, déficience,...) ;
- ◆ d'assurer l'accueil :
en tenant compte en particulier :
 - des règles de sécurité des personnes et des biens, ainsi que de la responsabilité du guide,
 - de la gestion et l'adaptation de l'espace d'accueil,
 - de la gestion et du positionnement dans l'espace du groupe et du guide,
 - de l'information au public,
 - de l'orientation des personnes,
 - de la gestion du temps et des priorités,
 - des normes de politesse, de bienséance,
 - de l'adaptabilité à des situations variées et à des publics variés, en faisant preuve d'ouverture et de disponibilité.

4.6. Méthodologie spéciale : techniques de guidage

- ◆ de s'approprier le code de déontologie du guide touristique et d'adapter son comportement en fonction de ses exigences ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs du tourisme en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- ◆ de se constituer un dossier sur une ville ou une région, déterminée par le chargé de cours, reprenant notamment :
 - les sites remarquables du lieu, leur histoire,
 - les monuments et œuvres d'art, des analyses s'y rapportant,
 - les musées et leurs collections (œuvres majeures),
 - etc.
- ◆ de porter un regard critique sur les différentes sources rencontrées ;

Formation de guide touristique (convention)

au travers de mises en situation et d'analyse de situations professionnelles d'accueil de groupes,

dans le cadre d'organisations de circuits touristiques ou de visites du patrimoine matériel local (sites, monuments historiques, musées, ...),

- ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur le sujet en utilisant si nécessaire les technologies de l'information et de la communication et en sélectionnant les informations pertinentes ;
- ◆ d'identifier les ressources culturelles et touristiques locales ;
- ◆ de décrire le contexte historique et culturel du patrimoine considéré ;
- ◆ de décrire les aspects géographiques du lieu patrimonial considéré ;
- ◆ de préparer un itinéraire de visite en fonction de différents paramètres (respect de la demande, type de lieu(x), type de public, durée, contraintes matérielles, ...) ;
- ◆ de réaliser le guidage :
 - en situant le contexte historique et géographique du bien patrimonial ;
 - en décrivant le bien et en montrant l'intérêt ;
 - en s'exprimant de manière claire, structurée et en utilisant la terminologie adéquate ;
 - en s'adaptant au public déterminé ;
 - en respectant le temps imparti ;
- ◆ d'évaluer sa prestation et de proposer des améliorations.

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 5

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologie spéciale : techniques d'accueil » et « Méthodologie spéciale : techniques de guidage », il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants.

Formation de guide touristique (convention)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **29/09/2016**
Date d'approbation : **27/10/2016**

« Formation de guide touristique
(convention) »

Date d'application : **Sans objet**
Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
74 23 20 U21 Z1	707	Formation de guide touristique (convention)			NEANT